

3.3.6 Favoriser l'emploi des jeunes

A travers la création d'un ministère de la promotion de la jeunesse et de l'emploi des jeunes, l'Etat de Côte d'Ivoire définit clairement sa vision de faire, de cette force vive de la nation, qu'est la jeunesse, un pilier important de son dispositif de lutte contre la pauvreté. Dans un pays en développement comme le nôtre, il est essentiel de maximiser le potentiel offert par les jeunes travailleurs pour promouvoir le développement et favoriser la croissance ; ce qui aura pour effet de réduire la pauvreté.

La SODECI, à travers sa Direction Générale, a toujours donné la priorité au recrutement des jeunes, avec des partenariats tel que celui signé avec l'INP-HB, ou ceux conclus avec les établissements de formations professionnelles et académiques, afin d'attirer dans son effectif des travailleurs à la fois jeunes et talentueux.

Aussi bien dans les instances décisionnelles que dans l'encadrement direct (Agent de Maitrise et Techniciens Supérieurs) et même les employés et ouvriers, l'effectif de la SODECI tend à se rajeunir année après année.

A fin 2020, la moyenne d'âge par collège est la suivante :

Tableau présentant la moyenne d'âge par collège

COLLEGE	AGE MOYEN
CADRE	40
MAITRISE	43
EMPLOYE / OUVRIER	37
Effectif SODECI	40

La population dite jeune (celle dont l'âge est compris entre 18 et 35 ans) représente en fin d'année 2020, 45% de l'effectif de la SODECI soit 1248 collaborateurs. Ce taux devrait progresser en 2021 avec les départs à la retraite au 31 décembre 2020 et les recrutements validés pour l'année 2021.

Tableau comparatif des embauches de collaborateurs dont l'âge est compris entre 18 et 35 ans de 2018 à 2020 :

ANNEE	%Jeunes /embauchés	% jeunes effectif Total
2018	76	49
2019	85	45
2020	87	45

3.3.7 Recrutement en stage de qualification des personnes en situation de handicap



81
personnes en
situation de
handicap composent
l'effectif de la
SODECI

L'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap demeure au cœur des priorités de l'Etat de Côte d'Ivoire. Ainsi, dans le but de créer un cadre réglementaire déterminant les conditions de leur insertion en dehors de la fonction publique, le décret N°2018-456 du 09 mai 2018 relatif à l'emploi des personnes en situation de handicap dans le secteur privé a été publié au journal officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Dans le respect des prescriptions de ce décret qui fait obligation, dans son article 8, aux entreprises du secteur privé de recruter des personnes en situation de handicap, la SODECI s'est rapprochée d'un cabinet de recrutement spécialisé dans l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

La SODECI est également signataire de la charte de la diversité à l'instar d'une vingtaine d'autres entreprises ivoiriennes. Cette charte met en avant l'insertion des personnes en situation de handicap.